

Communiqué de presse

La Ville de Morges adhère à la Charte pour l'égalité salariale

Berne/ Morges, le 28.11.2019. À l'occasion d'une manifestation réunissant la Confédération les cantons et les communes sur le thème de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, jeudi 28 novembre (4^{ème} rencontre nationale sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public), la Ville de Morges a annoncé son adhésion à la Charte pour l'égalité salariale. La Municipalité montre ainsi sa volonté de garantir l'égalité au sein de son administration, comme de la promouvoir lors d'attribution de marchés publics et l'octroi de subsides.

Une délégation de la Municipalité de la Ville de Morges a procédé à la signature de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public le 21 novembre dernier. Auparavant, elle a analysé les salaires du personnel soumis à la Convention collective de travail de la Ville de Morges. Le résultat de cet autocontrôle révèle un faible écart de 1.4% en défaveur des femmes. Sachant que la marge de tolérance fixée par le bureau fédéral de l'égalité est de 5%, ce résultat est très satisfaisant estime la Ville. Le Syndic de Morges Vincent Jaques a relevé la fierté de la Municipalité à diriger une commune où l'égalité salariale et l'égalité des chances sont des principes vérifiés et fortement ancrés au sein de l'administration communale.

Pour effectuer cette analyse, le service des ressources humaines a utilisé la méthode Logib mise à disposition par le bureau fédéral de l'égalité. Cette méthode vise à s'assurer que pour un travail de valeur égale, une rémunération égale est octroyée.

Fonctions revalorisées

Actuellement, la Ville compte 57 % de collaboratrices. Les femmes sont présentes à tous les niveaux de l'administration, de même qu'à la Municipalité. En signant la Charte, Morges rejoint les villes suisses ayant adhéré à ce texte lancé en 2016 par le Conseiller fédéral Alain Berset. La Municipalité s'engage à poursuivre l'action de sensibilisation à la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) au sein de l'administration.

Appuyée par une délégation municipale à majorité féminine, la Municipalité a effectué en parallèle un travail approfondi d'analyse des rémunérations menant à un travail de revalorisation des fonctions. Les décisions qui en découleront contribueront à améliorer l'égalité salariale puisqu'elles concerneront majoritairement des fonctions occupées par des femmes.

La Municipalité

Morges, le 28 novembre 2019

Note aux rédactions : des photos de la signature de la Charte sont disponibles sur demande auprès de la communication : communication@morges.ch
--

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 (0)21 804 96 47

Mme Laure Hauswirth, cheffé du Service des ressources humaines, tél. +41 (0)79 509 49 60
